



Question sur les congés payés

Par **dermik**, le **09/01/2018** à **12:03**

Bonjour, quelqu'un pourrait m'éclairer s'il vous plaît.
Mon mari a commencé un contrat en peinture de façade du 13 novembre 2017 au 22 décembre 2017.
Puis l'entreprise a fermé 2 semaines (du 22/12/17 au 8/01/18) pour Noël. Et il a signé un nouveau contrat du 23/12/17 au 21/12/18.
1) Le patron ne lui a pas payé les 2 semaines de congé du 22/12/17 au 08/01/18. Est-ce légal?
2) Pour son deuxième contrat de 1 an, le patron lui a dit qu'il n'aurait droit qu'à seulement 2 semaines de congés cette fois-ci payés en août. Est-ce légal?
De plus il n'a le droit à aucune prime.
Les 2 semaines de congé 1 semaine en 2017 et une en 2018, sont cumulable avec l'année 2018 ou pas.
C'est à dire si elles sont cumulables, alors cela fait 4 semaines de congé sur ces 2 contrats, soit au total pour 13 mois 3 semaines de travail à temps plein, non stop.
Merci de vos réponses

Par **morobar**, le **09/01/2018** à **17:17**

Bjr,
1) Le patron ne lui a pas payé les 2 semaines de congé du 22/12/17 au 08/01/18. Est-ce légal?
On ne paie les congés qu'au seul personnel.
Or le contrat (CDD) de votre époux est échu au 22/12/2017 donc avec l'indemnité de précarité il a aussi reçu une indemnité compensatrice de CP pour la période effectuée depuis novembre.
2) Pour son deuxième contrat de 1 an, Est-ce légal?
Non
Votre époux accumule 2.5 jours/mois de travail effectif.
Ce que l'employeur a voulu dire certainement, c'est que votre époux va acquérir d'ici le 31/05 (fin de la période de référence) $2.5 \text{ j} \times 5 = 12.5 \text{ jours}$ soit 2 semaines.
Mais l'acquisition depuis le 01/06 reste à l'actif de votre époux.
De plus il n'a le droit à aucune prime.
C'est possible.
Il faut simplement vérifier sur la convention collective l'existence d'une prime obligatoire, ce qui n'est pas forcément le cas.
Les 2 semaines de congé 1 semaine

en 2017 et une en 2018, sont cumulables avec l'année 2018 ou pas. [/citation]rnIl n'existe pas de semaine de CP sur 2017.